

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 40 (1914)
Heft: 7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin : Dr H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE: Concours pour l'étude d'un projet de bâtiments destinés à l'Institut Alexis Mégevand, enfants anormaux, sourds-muets et indisciplinés à Saconney-delà-d'Arve. — *Variété* : le moteur E.J.C. — Société suisse des ingénieurs et des architectes. — Ouverture d'un concours. — Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes. — L'activité de la maison Piccard, Pictet & Cie. — Bibliographie.

CONCOURS

pour l'étude d'un projet de bâtiments destinés à l'Institut Alexis Mégevand, enfants anormaux, sourds-muets et indisciplinés à Saconney-delà-d'Arve.

Rapport du Jury.

Le Jury nommé par le Conseil d'Etat est composé de : MM. V. Charbonnel, Conseiller d'Etat, chargé du Département des Travaux publics ; W. Rosier, Conseiller d'Etat, chargé du Département de l'Instruction publique ; H. Meyer, architecte, Lausanne ; G. Revilliod, architecte, Genève ; E. Ziegler, architecte, Berthoud ; F. Naville, médecin-inspecteur des écoles ; E. Olivet, député, agronome.

Sont adjoints au Jury à titre de voix consultative : MM. A. Malsch, directeur de l'enseignement primaire ; F. Martin, architecte cantonal.

Le Jury est présidé par M. le Conseiller d'Etat chargé des Travaux publics. M. Revilliod, architecte, est désigné comme rapporteur. M. Martin est chargé des fonctions de secrétaire.

Le Jury s'est réuni le 3, 4 et 5 mars 1914 au Palais Eynard, où sont exposés les plans. Il a constaté la présence de 16 projets arrivés à destination dans les délais voulus et portant les devises suivantes :

N° 1. Tout au Soleil. — 2. Deux niveaux. — 3. Plaira-t-il. — 4. Compesières. — 5. Sur la Crête. — 6. Le Bosquet. — 7. Les Cerisiers. — 8. Est-Ouest. — 9. Eo. — 10. Education. — 11. Pauvres gosses. — 12. Sur le Plateau. — 13. Tantæ Molis Erat. — 14. A la Crête. — Plein Air. — 16. Sud.

Le Jury constate que l'ensemble des projets, tous bien présentés, dénote un travail sérieux, mais que plusieurs concurrents ont eu des visions trop grandioses et n'ont pas suffisamment compris le sentiment de simplicité qui doit régner dans ce genre d'institution ; la population enfantine qui y est élevée étant appelée en majeure partie à vivre dans des conditions modestes.

Le Jury après avoir sérieusement examiné le terrain, décide de prendre en considération le choix de l'orientation, le partage judicieux de la propriété et l'adaptation rationnelle des bâtiments à l'emplacement choisi par leur auteur, sans préjuger de celui-ci pour le classement des projets.

Le Jury décide de procéder à une première élimination, mais étant donnée la qualité générale du concours, de motiver brièvement son appréciation.

Sont éliminés au premier tour les n°s 1, 4, 8, 14.

N° 1. *Tout au soleil.* Bonne orientation mais mauvaises dispositions du plan, créant entre autres défauts des dortoirs de forme elliptique mal aérés.

N° 4. *Compesières.* Plans confus, pavillon d'entrée trop vaste, dortoirs trop profonds, couloirs compliqués et mal éclairés. Cube élevé, jolies façades sur 2 étages et plan des abords bien étudié.

N° 8. *Est-Ouest.* Plan défectueux créant par là de mauvaises façades. Mauvaise disposition des dortoirs.

N° 14. *A la Crête.* Plan de forme déchiquetée, façades bancales et sans caractère.

Deuxième tour d'élimination : 3, 5, 7, 9, 11, 13, 16.

N° 3. *Plaira-t-il.* Projet bien étudié dans le détail mais réparti en 13 pavillons, division illogique pour un asile ne contenant que 120 enfants. Architecture compliquée et coûteuse.

N° 5. *Sur la Crête.* Très bonne exposition des divers locaux, mais obtenue par un développement excessif des façades. Vestiaires et lavabos trop importants. Mauvaise répartition des sourds-muets, des indisciplinés, de l'infirmerie, ainsi que des classes. Projet trop vaste, d'une architecture manquant de mesure.

N° 7. *Les Cerisiers.* Beau projet de belle ordonnance, mais présentant la disposition défectueuse d'une cour.

Les trois sections sont nettement divisées mais offrent une surface perdue en corridors de circulation.

Grand développement de façades bien composées et d'un joli caractère. Bonne étude du plan de situation, tenant compte de la configuration du terrain.

N° 9. *Eo.* Projet composé de deux bâtiments bien orientés, mais placés l'un devant l'autre et reliés par un passage couvert, formant par là une cour privée de soleil. Dortoirs trop profonds, façades sobres et sans prétention.

N° 11. *Pauvres gosses.* Un seul bâtiment trop orienté du côté de l'ouest. Les dortoirs, classe et infirmerie ne sont pas séparés d'une façon claire. Forme défectueuse de divers locaux. Rez-de-chaussée assombri par le préau couvert trop profond. Belles façades d'une allure exagérément pompeuse.

N° 13. *Tantæ molis erat.* Six pavillons distincts bien orientés, mais trop distants les uns des autres, compliquant les services généraux et la surveillance, occupant inutilement une grande surface de la propriété. Façades sans caractère.

N° 16. *Sud.* Projet coûteux d'un cube élevé, groupement peu judicieux des salles de sections diverses et communications difficiles aux étages. Dortoirs dans un rez-de-chaussée élevé, créant des locaux en sous-sols inutilisés. Très jolies façades bien composées rappelant un peu trop l'aspect d'un monastère.

Restent en présence 5 projets : 2, 6, 10, 12, 15.

N° 6. *Le Bosquet.* Bonne orientation au S.-E., plan simple, divisant clairement les sections. Le Jury reproche un